

Déclaration trans-régionale concernant l'adoption de la résolution L.26 -

Violence à l'égard des femmes.

Je souhaite intervenir au nom d'un groupe d'états composé de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Croatie, de la République tchèque, du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de l'Islande, de l'Irlande, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de l'Uruguay pour tout d'abord exprimer ma gratitude au Canada pour continuer de mettre au premier plan la question majeure de l'élimination des violences à l'égard des femmes, à l'agenda de ce Conseil.

En tant que co-parrains traditionnels de cette résolution annuelle, nous avons toujours été, dès l'adoption de la première résolution sur ce thème, d'ardents défenseurs et des soutiens actifs pour obtenir un langage fort et progressiste afin de faire avancer les droits des femmes.

Nous saluons l'accent mis cette année sur les barrières à l'autonomisation des femmes au plan politique et économique causés par les violences faites aux femmes. C'est un point essentiel qui doit être traité pour promouvoir et protéger efficacement les droits des femmes.

Les violences faites aux femmes, quelles que soient leur forme, les empêche de jouir de leurs droits fondamentaux et d'avoir accès à de nombreux pans de la société, y compris de participer activement à la vie politique à tous les niveaux et au développement économique et social.

Nous ne nions pas que le projet de résolution présenté devant nous contient de nombreux points importants tels que la reconnaissance du fait que les violences faites aux femmes constituent une violation, un abus et un frein aux

droits de l'Homme et le recours au terme « égalité de genre » qui constitue un point positif.

Nous sommes cependant déçus de voir que le langage relatif aux droits sexuels et reproductifs, à l'OP6 (k) est en deçà de ce qui a été obtenu ces dernières années au sein de la Commission sur le statut de la femme, en particulier à sa 58ème réunion.

Les droits sexuels et reproductifs sont au cœur des droits des femmes. Ils sont directement liés à leur autonomisation au plan économique et politique et aux barrières qu'elles doivent affronter dans ces domaines.

C'est pourquoi nous regrettons que cette résolution sur les violences faites aux femmes soit en deçà du langage agréé par consensus la 58ème session de la Commission sur le statut de la femme.

Nous considérons que le Conseil des droits de l'Homme doit être l'enceinte la plus progressiste de la communauté internationale pour appuyer les efforts visant à protéger et renforcer les droits de la femme.

Pour nous, le consensus atteint lors de la dernière session de la Commission sur le statut de la femme sur la question des droits sexuels et reproductifs demeure la référence sur laquelle nous devons nous appuyer dans le futur.

Nous espérons qu'à l'avenir nous serons en mesure d'apporter notre soutien à ce texte comme nous l'avons fait dans le passé. C'est pourquoi, les Etats qui se sont ralliés à cette déclaration ont décidé de se joindre au consensus mais, pour les raisons que je viens de mentionner, ces mêmes Etats ont décidé de ne pas coparrainer cette résolution.

Je vous remercie./.

